

Procédure de Remise des bons POP 2 2016-2017

Dans le cadre du dispositif POP 2 de la Région Réunion, la remise des bons POP2 au Lycée des Avirons se fera selon la procédure suivante :

- -Une demande de bon POP devra être faite en téléchargeant le formulaire de demande sur le site de la Région Réunion (<http://www.regionreunion.com>, rubrique POP 2), pour les personnes qui n'ont pas internet ou d'imprimante le formulaire est disponible auprès de l'animateur POP.
- -Les informations concernant le dispositif et la demande de bon POP 2 se trouvent sur le site de la Région Réunion. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de l'animateur POP du Lycée selon ses horaires d'accueil.
- -Les dossiers de demande de bons POP 2 devront être retournés auprès de l'animateur POP avant le 30 Novembre 2016.
- -L'accueil des parents pour la remise des bons POP 2 se fera le lundi et mercredi de 7h30 à 12h et le mardi et jeudi de 7h30 à 12h et de 13h à 16h, en salle C102
- -La remise des bons sera faites jusqu'au jeudi 15 décembre 2016 à 16h
- -Pour toute remise de bon POP, l'animateur POP se doit de vérifier l'identité du représentant légal et de l'élève, les pièces d'identité seront demandées.
- -Pour tout représentant légal ne pouvant pas récupérer le bon POP de son enfant une procuration pourra être faites a une personne majeure par le représentant légal. La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal et de la personne mandatée sera demandée.
- -L'animateur POP sera présent le samedi 26 Novembre de 8H à 11H30 pour une remise de bon POP exeptionnel, par conséquent l'animateur POP ne sera pas présent le Mercredi 23 Novembre 2016.



Animateur POP Lycée des Avirons